

Introduction :

Un des points clefs en matière de maîtrise des risques professionnels est le temps alloué et la qualité de la préparation de l'activité. Le plan de prévention étant destiné à gérer les risques issus des interférences entre les entreprises présentes sur le chantier, il est indispensable pour le rédiger de connaître les différents paramètres de chaque entreprise intervenante (planning, analyse de risques, liste des sous-traitants...)



Animateur et Secrétaire :

Table 1 : Stéphane LE GALLEZE (Président du COFIL MASE - ELENGY)

Table 2 : Laure DEHORTER (TOTAL)

Participants :

Table 1 : EIFFEL INDUSTRIE, HERVE THERMIQUE, KAEFFER WANNER, MISM, SEEI, SPIE OUEST CENTRE, ECR TECHNOLOGIES, VALCO VALVES, SODI

Table 2 : AIS, ETDE, HOROQUARTZ, KALKER GARAY, MONFORT, SOFREBA, SIEMO, SANI OUEST, SPIE OUEST CENTRE



Problématique et Questions

Participez-vous régulièrement à l'établissement de plan de prévention ?

Qui est habilité à signer un plan de prévention ?

Quelles difficultés rencontrent les entreprises intervenantes lors de la préparation d'un plan de prévention ?

Réponses et bonnes pratiques

L'ensemble des participants sont régulièrement parties prenantes dans l'établissement des plans de prévention mais également des PPSPS ainsi que pour une personne présente de l'application du décret pour la construction marine.

En règle générale, les personnes signant les plans de prévention sont : les chefs de chantiers, les commerciaux, le responsable QSE, le gérant, le chargé d'affaires.

Dans le cas d'une intervention chez une entreprise n'appliquant pas le décret de 92 (notamment les collectivités), deux bonnes pratiques sont remontées :

- Etablissement d'un plan de prévention simplifié par le chef de travaux sur le terrain puis signature par le client (difficulté parfois pour trouver un signataire ; nécessité d'avoir prévu les délégations et formations N2)
- Réalisation d'une analyse des risques par l'opérateur mais non transmise à l'entreprise utilisatrice.

Attention à différencier habilitation (formé à l'analyse des risques) et délégation de pouvoir (autorisation de signature formalisée par le responsable de l'entreprise intervenante).

Chaque entreprise utilisatrice peut avoir ses propres exigences, il est nécessaire de connaître le client. En réponse des entreprises intervenantes établissent des grilles d'analyse spécifiques en fonction de leur lieu d'intervention (nucléaire, papeterie...).

Les principales causes des difficultés rencontrées pour la préparation des plans de prévention sont :

- Nouveau client
- Absence de commande
- Pas de connaissance des travaux à réaliser
- Pas de communication de la période d'intervention avant le PDP
- Temps trop court entre le marché alloué et l'établissement du PDP
- Difficulté de connaître les sous-traitants quand le planning n'est pas finalisé
- Interventions ponctuelles sur plusieurs chantiers simultanément qui rend impossible la réalisation des visites complètes sur les sites.

Des documents types formulaires avec cases à cocher sont intéressants pour les opérateurs qui ne sont habitués à gérer des papiers. Cependant il est nécessaire d'avoir une partie analyse des risques pour tracer les éléments spécifiques.

Quelles sont les attentes des entreprises intervenantes?

Les plans de prévention annuels sont vécus comme des formalités réglementaires par les entreprises intervenantes.

L'intérêt d'un PDP est d'avoir une meilleure vision des risques de l'entreprise utilisatrice : la visite du site indique la présence des dangers et doit inclure également les contraintes d'exploitation.

Il est nécessaire d'avoir un planning de l'intervention globale dans lequel on retrouve toutes les entreprises intervenantes afin de gérer les co-activités.

Des entreprises utilisatrices font un logigramme des entreprises avec leurs sous-traitants présents.

Dans le cadre des chantiers sous décret 94, le Plan Général de Coordination (PGC) fourni aux entreprises intervenantes par le coordonnateur permet de voir les risques des autres entreprises et de les inclure dans les PPSPS.

Il est nécessaire que les entreprises intervenantes se rencontrent lors des PDP.

Quelles problématiques spécifiques aux sous-traitants ?

Deux types de sous-traitances sont à prendre en compte :

- la sous-traitance de métier qui correspond à faire appel à une entreprise en soutien à ses propres activités et dans ce cas les risques sont connus car identiques aux siens.
- La sous-traitance non-métier qui consiste à faire réaliser une intervention hors de son champ d'activités et qui nécessite de récupérer les éléments (analyse de risques, moyens mise en œuvre, habilitations...) pour les fournir à l'entreprise utilisatrice.

Les entreprises utilisatrices exigent la présence de tous les sous-traitants lors du plan de prévention ce qui peut être difficile lorsque les travaux ou planning ne sont pas totalement connus.

Une entreprise utilisatrice donne l'ensemble des travaux à une entreprise intervenante chargée de gérer la globalité du chantier.

Comment communiquer le contenu des plans de prévention aux compagnons ?

Certains PDP sont donnés sous format informatique sur CD ROM d'où difficulté pour communiquer.

Suite à l'établissement des PDP, des entreprises rédigent un document synthétisant les points clefs destinés à l'information des compagnons. Cette synthèse fait l'objet d'une causerie en début de chantier.

Une autre pratique consiste à remettre aux opérateurs une fiche d'accueil au poste à jour après chaque nouveau plan de prévention.

Que faire lors d'une modification non prévue dans le plan de prévention ?

Lorsque des modifications surviennent en cours de chantier, des entreprises réalisent des fiches ou constats d'imprévus. Suivant l'importance de l'imprévu acté par le chef de chantier, les travaux peuvent être interrompus afin de réaliser un avenant au PDP.

Des fois, l'habitude permet aux personnels intervenants de corriger seuls les écarts. Il y a une adaptation des compagnons sur le terrain.

Un autre risque lié à l'imprévu est le respect des délais de fin de l'intervention.

L'impact de l'imprévu ne doit pas faire passer le chantier de l'autre côté de la « ligne sécurité ».

Un planning suivi et respecté est primordial dans la gestion de la co-activité. Des points réguliers sur l'avancement des travaux et sur les ajustements nécessaires sont indispensables.

Suivant les entreprises utilisatrices, des réunions journalières ou hebdomadaires avec visualisation des plannings à plusieurs semaines sont organisées.



FICHE BONNE PRATIQUE TABLES RONDES n° 3 et n° 4 Co Activité et Coordination Travaux : Coordonner les travaux

Introduction : *Prise en compte des évolutions en cours de chantier*

- Décret 92/94 présent à 90% autour des 2 tables
- 2 donneurs d'ordres
- 2 personnes extérieures : socotec

Animateur et Secrétaire :

Table 3 : D. POULEAU

Table 4 : B. LE HENRY

Participants : Voir fiche signature

Table 3 : ALMA SERVICES, NEO SECURITY, SEGULA TECHNOLOGIES, SOFRESID, STX, SIEMO, JACOBS, STMO, BUREAU VERITAS, OPTÉOR

Table 4 : ALPHA INTERNATIONAL, BRI, CEGELEC, ELENGY, L2M, OCCAMIANTE, SARP OUEST SANIROISE, SERIS SECURITY, SOCOTEC



Problématique et Questions

- Arrivée d'une nouvelle entreprise
- Risques non prévus initialement
- Problème diverse occasionnant un besoin de modifier le planning de départ
- Souvent le seul paramètre fixe est le délai final, il faut alors faire évoluer le nombre d'intervenant, les coactivités, etc ... créant de nouveaux risques
- Les travaux supplémentaires et urgences qui surviennent pendant un chantier
- Aspect financier
- Problème de traçabilité des mises à jour des documents des plans de préventions (quand ?)
- Problème de communication avec le client, les intervenants (s'assurer de la remonté des infos et du retour sur le terrain pour application)
- Plan de prévention trop épais complique l'information : trop d'infos rend inutile les messages
- Réglementation difficilement applicable sur chantier sur la partie mise à jour des documents
- TROP d'administratif laissé au QSE
- Réussir à maintenir le niveau de sécurité exigé au départ quand on arrive en fin de chantier, parfois dans l'urgence : on sort du cadre
- Pression délai
- Travaux en 2x8 / 3x8 plus difficile à gérer
- Des sites clients avec des pratiques souvent différentes
- TROP de pression sécurité, les gens n'osent plus travailler, prendre des initiatives. On ne s'appuie pas assez sur le bon sens

Réponses et bonnes pratiques

- Instaurer une relation de confiance EU/EI
- Mettre en place une communication dès « avant le chantier » et pendant toute la durée du chantier avec le client : faire le point très régulièrement. Remonter les problèmes dès qu'ils apparaissent
- Mise en place de fiche de suivi de chantiers
- Utiliser les comptes rendus et rapports de visite ou de causerie comme annexe au plan de prévention pour sa mise à jour.
- Convaincre le client qu'il faut parfois penser à repousser le délai final
- Impliquer l'encadrement dès le début. C'est son rôle de participer aux réunions de lancement, de suivi de chantier et au plan de prévention. Le rôle du QSE est de conseiller, d'aider, et d'assurer l'application des mesures et des règles
- Causeries / minutes sécurité obligatoire pour redescendre l'info sur le terrain à tous les acteurs
- Faire des synthèses de PDP et transmission des infos sous forme de causeries
- En cas de nouveaux risques, pas de travail possible tant que le mode opératoire n'est pas mis à jour
- Important de garder le même encadrement / organisation pendant tout le chantier (de la préparation à la réception)
- Faire des visites chantiers, être présent sur le terrain pour voir ce qui se passe, pour vérifier que ce qui se dit et se pense en réunion est cohérent par rapport à ce qui se passe sur le terrain : action EU et EI, encore mieux action commune.



FICHE BONNE PRATIQUE TABLES RONDES n° 5 et n° 6 Co Activité et Coordination Travaux : Améliorer l'ambiance de Travail

Animateur et Secrétaire :

Table 5 : F. SEFSAF (PROMAN) ; BONNEAU (SECAUTO)

Table 6 : T.; J.M. SIMON (GPMNSN)



Participants :

Table 5 : ALTIS LOIRE OCEAN, CHARIER TP, FOSELEV, COFELY, LEPINE TP, ONET SERVICES, SARP OUEST, SITA OUEST, START PEOPLE

Table 6 : AM3I PLUS, GDE, ISP, LES ATELIERS DU MARAIS, S2IB, TECHNICOVER



Problématique et Questions

Comment faire en cas d'absence de PP (petites structure, collectivités...)?

Comment gérer la co-activité, sans organisation planifiée au départ?

Comment améliorer les remontés de SD (pas toujours bien perçus par les salariés)?

Comment gérer les différences de "perception" de la sécurité dans la même entreprise?

Comment gérer le problème des EPI? (différence entre les Ets sur les exigences chantier)

Comment gérer le problème de la propreté sur le chantier?

Réponses et bonnes pratiques

Mettre en place des causeries pour la préparer le travail du lendemain.

Faire des transferts de personnel

Mettre en place des visites chantier.

Animateur et Secrétaire :

Table 7 : Animateur P. Grosso (STX)

Table 8 : Animateur C. Ollivier (Arcelor Mittal)

Participants :

Table 7 : CHARIER TP, DONGISOL, COFELY, MECAMAIN, SCORI, SITA SOLVING

Table 8 : Armitec, EDF CHINON, Inéo, ISS, Johnson Control, Mecasoud, SNEF



Problématique et Questions

Est-ce que dans la coactivité le volet environnement est intégré au même titre que la sécurité ?

Comment est organisée la gestion des déchets dans la co-activité ?

Intérêts de travailler avec et entre entreprises qui ont un système de management de la sécurité ?

Problématique des effluents

Avez-vous des bons exemples à citer ?

Réponses et bonnes pratiques

-Risques environnement intégrés dans les PdP car émissions de polluants qui peuvent toucher l'ensemble des co-traitants (bruit-fumées-utilisation de produits chimiques)

-mise en place de moyens de prévention (aspiration des fumées – limitation du bruit avec outils adaptés)

-pour ne pas se gêner les uns les autres, ordre de passage à voir entre co-traitants sur le chantier

-sujet abordé lors des causeries

-les moyens de collecte sont définis et mis en place par l'EU(sauf pour des déchets spécifiques comme les fluides frigorigènes par ex) l'EU qui doit assurer la coordination pour que ça marche

-c'est l'EU qui définit le niveau d'exigence

-pour que le tri fonctionne bien, nécessité d'avoir les bennes en nombre suffisant et au bon endroit avec la bonne communication

-problème de fin de chantier, si manque de temps (délai serré) , le tri des déchets sera mal réalisé (déchets balisage- absorbants,...)

-même langage , même sensibilité

-selon les clients, les discussions sont plus ou moins faciles

-le personnel s'adapte au site et à son niveau d'exigence

-tri des déchets facilité chez les clients avec démarche HSE

-les déchets aqueux posent problème, les circuits d'élimination des effluents sont mal connus : est-ce que ça rejoint les eaux pluviales ou une station d'épuration ?

-bon fonctionnement pour le tri des déchets lorsque bonne mise à disposition des collecteurs « plus c'est prêt, mieux c'est trié »

-sur les gros sites, les moyens permettent d'avoir un système performant Les informations doivent être claires si on veut que les opérateurs suivent les consignes

-les quantités de déchets doivent être au préalable identifiées pour adapter le système de collecte

-mise en place d'une filière gratuite par Recylum pour la collecte et le recyclage des lampes usagées

-mise en place d'un coordinateur propreté

Quels sont les moyens mis à disposition en cas de situation d'urgence ?

- une des entreprises a mis en place un numéro d'urgence spécifique environnement
 - utilisation des moyens d'intervention du client
 - des dysfonctionnements « simples » peuvent engendrer des problèmes conséquents
- Ex d'un sac de déchets laissé sur un lieu de travail et qui s'est retrouvé dans une alerte à la bombe comme danger potentiel
- Ex d'un déchet huile +Ammoniac identifié sur le bidon « huile usagée » qui a occasionné des problèmes suite aux vapeurs d'ammoniac libérées lors de l'ouverture du bidon.



FICHE BONNE PRATIQUE TABLES RONDES n° 9 et n° 10 Co Activité et Co ordination Travaux : Progresser dans le cadre de la Co activité

Animateur et Secrétaire :

Table 9 : Bertrand CORDIER (Institut de Soudure)

Table 10 : Marina STEPHANT (PREZIOSO)



Participants :

Table 9 : AUXITEC, CMI, ELENGY, GSF CELTUS, JOSEPH PARIS, MEDIACO, ORTEC, PETROSERVICES, SNEF

Table 10 :



Problématique et Questions

- ♦ Comment transmettre les informations sur les différents PdP à tous les niveaux ?
- ♦ Comment bien transmettre les infos au personnel allant sur plusieurs sites dans la journée ?
- ♦ Comment s'assurer que le personnel connaît l'environnement où il va travailler ?
- ♦ Comment s'assurer que notre personnel ait bien les documents officiels avec lui sur les chantiers ?
- ♦ Comment améliorer la communication avec le client ?
- ♦ Comment améliorer la sécurité sur les chantiers ?

Réponses et bonnes pratiques

- ♦ Déléguer les signatures du PdP aux responsables le plus proche du terrain.
- ♦ Donner des objectifs de causeries aux encadrants de terrain.
- ♦ Sensibiliser périodiquement sur les différents PdP.
- ♦ Ne pas négliger la visite préalable de chantier.
- ♦ Réaliser des visites de chantier tout au long de celui-ci afin de réaliser un point sur l'avancement et d'évoquer les éventuelles co-activités à venir.
- ♦ Il peut être mis une boîte aux lettres chez le client avec les documents. Validation des docs à chaque passage.
- ♦ Un système de pochette peut également être mis en place dans l'entreprise.
- ♦ Réaliser des inspections croisées entre EI et EU. Avec une personne « référente » chez l'EU et des objectifs d'inspections définis à l'avance.
- ♦ Intervenir lorsque l'on voit des intervenants d'autres entreprises qui travaillent en situation dangereuse.
- ♦ Avoir un retour des incidents des entreprises qui travaillent sur les mêmes zones.
- ♦ Avoir un partage d'expérience : 2h/mois, une entreprise explique le risque majeur de son métier à toutes les entreprises du chantier.
- ♦ Ne pas trop raccourcir les délais des travaux.